Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS

Par la Poste, Un An.	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —
Départem. non-limitrop. et Etrang., port en sus	

ANNONCES

Annonces judiciaires	la ligne	0.30
Réclames	—	0.60
Faits-divers	—	1.20
Chronique locale	—	2.00

AVIS IMPORTANT

A cause des élections, nous enverrons lundi, A TOUS nos colporteurs et dépositaires, le même nombre de journaux que les jours ordinaires. Pour les augmentations, nous prions nos dépositaires de nous en donner avis avant samedi.

LA FERMETURE des églises

Décidément, le ministère Clémenceau est encore plus bête que méchant.

Il invente un gerrand complot dont le mystérieux instigateur se trouvé être un potiche de 17 ans, élevé dans je ne sais quelle boîte de Versailles.

Il perquisitionne avec rage. Il incarcère. Il fait pleuvoir, par toute la France, le papier timbré.

C'est ce qui s'appelle garantir la liberté électorale.

Faut-il qu'il ait le *trac* tout de même.

La *Croix du Nord* ne pouvait naturellement échapper à l'œil vigilant de ce ministère hanté par le cauchemar des conspirations.

Aussi est-ce sans surprise que nous avons appris hier que le directeur de notre imprimerie était l'objet de poursuites.

Seul, le motif de ces poursuites nous a paru surprenant.

Il paraît que le juge de paix de Landrecies (!!) a été chargé d'envoyer notre imprimeur à la Bastille pour avoir fait sortir de sa presse cette courte affiche :

Catholiques,

Vos églises seront fermées si vous ne changez pas les députés qui ont voté la loi de Séparation condamnée par le Pape.

UN GROUPE D'ÉLECTEURS.

Voilà le crime !

Sans vouloir couper l'herbe sous les pieds de notre éminent avocat, répondons ici, texte de la loi en main, à cette question :

Que vont devenir nos églises ?

« *Il faut rassurer le paysan encore peu fait à l'idée de la séparation* », disait à la tribune un député du bloc, M. Lacombe, pour obtenir de ses amis un adoucissement aux iniquités du projet de loi.

Et le rapporteur, M. Briand, ajoutait avec cyclisme : » *Nous devons nous montrer d'autant plus circonspects que nous sommes à la veille des élections* ».

Donc, de la prudence jusqu'*aux élections !* Tel était le mot d'ordre.

C'est pour cela qu'ils ont enfariné leur loi d'une mince couche de libéralisme, qui tiendra jusqu'au 6 mai.

Leur première idée était plus brutale.

Le projet déposé par Combes et *accepté par les députés du bloc*, ne laissait plus aux catholiques leurs églises *que pour 2 ans* (art. 11).

Après ce délai, elles pouvaient être transformées en cafés-concerts ou en salles de bal.

Mais devant la révolte de l'opinion publique, honteux de leur œuvre, inquiets pour leur réélection, les blocards ont modifié pour la forme leur premier projet.

La loi, telle qu'ils l'ont faite, *confisque toujours les églises et leur mobilier* qui sont désormais propriété de l'Etat, des départements et des communes » (art. 12).

Elle promet seulement d'en laisser la jouissance aux associations cultuelles. (Art. 13.)

C'est avec cette concession hypocrite que le Bloc espère rassurer les électeurs.

Il espère leur faire croire que rien n'est changé, *que la fermeture des églises n'est pas à craindre*, que la Séparation n'apporte aucune atteinte à leur liberté de conscience.

Et il poursuit ceux qui affichent le contraire.

Electeurs,

Il s'agit de ne plus nous *laisser mettre dedans* comme il y a quelques ans.

Alors aussi le bloc disait aux catholiques qu'ils n'avaient rien à craindre pour leurs écoles et pour les congrégations.

Mais les élections faites, près de 30 000 écoles furent fermées et des milliers de religieuses furent jetées sur la rue et condamnées à l'exil.

Eh bien ! Regardez leur loi. Voyez ses pièges :

1° Pour obtenir la jouissance de *nos* églises, il faudra faire des associations cultuelles.

Or, comme dit notre affiche, le Pape a condamné la loi qui règle ainsi les questions *religieuses* sans le consulter. Il condamne particulièrement les associations cultuelles qui bouleversent l'organisation de l'Eglise.

Il s'en suit qu'il interdira probablement de faire ces Associations, *qui seront*, en tout cas, *impossibles en beaucoup d'endroits.*

Et si elles ne se fondent pas, que dit la loi ?

Elle dit que le 9 décembre prochain, dans huit mois, **toutes nos églises seront mises sous séquestre** (art. 8) et **confiées aux agents des Domaines** (*Décret*, art. 8) les mêmes fonctionnaires qui ont procédé aux Inventaires !

2° Mais si ces associations réussissent à s'organiser, *les églises pourront leur être enlevées pour les plus futiles motifs dans les cinq cas prévus par la loi.*

Il suffira alors d'un simple décret rendu par le Conseil d'Etat (art. 13), lequel est aux ordres du gouvernement.

3° Enfin, en dehors de ces cas, déjà très fréquents, le ministère pourra toujours, par une simple loi, *désaffecter une église pour n'importe quel prétexte* (voyez l'art. 13).

C'est donc une menace constante de cambriolage pour nos 45.000 églises de France.

Or, cette menace se réalisera, si *vous ne changez pas les députés*, comme dit l'affiche poursuivie par le juge de Landrecies.

Nos blocards actuels, en effet, sont esclaves de la Franc-Maçonnerie dont le programme est de transformer nos églises » en loges maçonniques » a dit le fr.·. Blatin, et en » universités populaires » a déclaré le fr.·. Buisson.

Même à la tribune, les francs-maçons l'ont déclaré :

» Nous voterons la loi, a dit le fr.·. Bepmale, parce que nous le considérons comme une loi *provisoire, destinée à marquer une étape nécessaire.*

Et M. Briand a parlé plus clairement encore :

Cette jouissance des églises, a-t-il dit à la tribune, **il dépend du législateur de la faire cesser.** *Une loi nouvelle peut reprendre les avantages concédés.*

Donc, Electeurs, votez pour les mêmes blocards, pour les Dron, les Lepez, les Delory, les Debève, etc., votez pour les candidats nouveaux qui se déclareront du bloc, comme M. Delecroix et M. Ducarin, et vous aurez sûrement *cette loi nouvelle* qui fermera les églises et que veut le franc-maçonnerie maîtresse du Bloc.

Par conséquent, Electeurs, gare à la fermeture de vos églises !

DEM.

"IMBÉCILES"

Dans son fameux discours au Sénat, du 27 juin 1903, Waldeck Rousseau disait :

« Je conseille la lecture du mémorable rapport fait, en 1882, par M Paul Bert, demeuré comme un chef-d'œuvre d'exposition de toutes les faces d'une question complexe, et qui, en outre, est marqué au coin d'une prévoyance que le suite des temps n'a pas manqué de vérifier ».

C'est dans ce rapport » mémorable » et prophétique que Paul Bert, député républicain libre-penseur de l'Yonne, a écrit la phrase non moins mémorable :

» *Il ne trouvera un jour dans ce pays* **une majorité d'imbéciles** *pour briser le Concordat et faire la Séparation* ».

Liste des « IMBÉCILES » du Nord

qui ont voté la loi de Séparation

Députés : MM. Bersez, Castieu, Debève, Defontaine, Delory, Dron, Evrard Eliez, Lepez, Pasqual, Sello.

Sénateurs : MM. Depreux, Girard, Hayez, Lecomte, Potié, Trystram.

Electeurs, ne votez pas pour ceux de ces » imbéciles » qui vous demandent vos suffrages.

Ne votez pas davantage pour les candidats du Bloc, qui se recommandent de l'un ou de l'autre de ces » imbéciles ? »

L'OR

La *Croix* a montré hier comment un » fait » une élection par la pression officielle.

De plusieurs côtés déjà on nous communique des faits montrant que le préfet du Nord, ses sous-préfets et les agents administratifs s'emploient sans scrupule à corrompre le suffrage universel.

De plus, certains candidats » blocards » versent l'or en abondance pour acheter les consciences.

Ce n'est pas en vain que le fameux Fr.·. Mascurand a lancé récemment la circulaire *confidentielle* où il disait :

Donc ce but, nous faisons appel à tous les commerçants, les industriels et les producteurs agricoles de France qui veulent nous aider à soutenir la lutte contre les partis d'opposition.

Vous apprécierez combien votre concours pécuniaire et celui de vos amis nous sont nécessaires.

Nous vous rappelons que les sommes recueillies le sont à titre strictement anonyme, notre président ayant bien voulu se charger de la répartition de celles que vous voudrez bien lui confier.

Nous sommes persuadés que, grâce à votre précieux concours, nous réussirons à assurer à notre pays une importante majorité franchement républicaine prête à faire aboutir les réformes économiques, et à soutenir avec énergie les grands intérêts de la France et de la République !

N.-B. — Tous renseignements de fonds doivent être adressés personnellement à M. A. Mascurand, 8, rue du Mail, Paris.

Comme si l'or des fonds-secrets, versés par les contribuables, ne suffisait pas déjà !

Nous prions nos amis de nous faire connaître tous les faits de *pression* et de *corruption* qui arriveraient à leur connaissance.

Majorité anti-démocratique

Le *Radical* est parfaitement sincère.

Récemment il disait que la loi tant vantée des retraites ouvrières » n'était qu'un *geste* et un *cadre* ».

Ces jours derniers, parlant de la majorité blocarde, il faisait cet aveu :

» Le rétablissement du privilège des bouilleurs de cru autorise toutes les cabales, toutes les résistances, les rébellions égoïstes. C'est du désordre *antidémocratique* au premier chef. »

Et les électeurs du Nord seraient assez nigauds pour revoter pour les blocards coupables de ce » désordre antidémocratique », ou pour les Delecroix, les Ducarin, qui prétendent aller les rejoindre ?

Allons donc !

UNE QUESTION

au « Journal d'Hazebrouck »

Ce journal du bloc publiait dimanche une page de... littératurs qu'il prétend » extraite d'un journal clérical » qualifié par lui de » feuille de boue ».

Dans cette soi-disant citation qu'il aurait au préalable « désinfectée » on trouve des phrases et des fragments de phrases textuellement empruntées à un récent article de notre collaborateur Pierre l'Ermite, mais noyées dans un fatras de trivialités, de grossièretés et d'inepties.

Et le *Journal d'Hazebrouck* d'ajouter :

— C'est ça, la bonne presse ?

Avant de donner toute autre suite à ce procédé de polémique, nous demandons au *Journal d'Hazebrouck* s'il maintient que cette » saine littérature est extraite d'un journal clérical ? »

ECHOS

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES

M. Panien, curé de Sous-le-Bois (Meubeuge), est nommé doyen de Denain.

M. Treicat, curé d'Escaufourt, est transféré à Ors.

M. Deback, vicaire à Rubrouck, est transféré à Baillieul, Saint-Waast.

M. Brouillard, vicaire à Saint Pierre-Saint-Paul, est transféré à Sleenwerck.

CHEMIN DE FER DE FLANDRE OCCIDENTALE

Le chemin de fer de la Flandre occidentale va être prochainement racheté par la Compagnie du Chemin de fer du Nord.

La convention qui a été signée pour ce rachat comporte la reprise de l'exploitation moyennant paiement d'une annuité jusqu'à la fin de la concession, annuité égale aux produits nets moyens des cinq années les plus productives prises parmi les sept dernières.

Ce projet sera voté avant la fin de la session du Parlement belge.

Une fois en possession du réseau de la Flandre occidentale, le Chemin de fer du Nord établira, dit-on, de nouvelles voies, de façon à faire passer les grands express Calais Hazebrouck Bruxelles, non plus par Armentières et La Madeleine, mais par Caestre, Godewaersveide, etc.

UNE PERSONNE GÉNÉREUSE

met à la disposition des propagateurs, pour le simple prix du port (1 fr. 50 le mille), le tract antimaçonnique, illustré :

La Pieuvre

La demander d'urgence, en nos bureaux, pour en faire la plus large diffusion avant les élections.

Chronique Electorale

Bluf électoral

L'*Observateur d'Avesnes* publie un long tableau des sommes qui doivent revenir à chaque commune du fait de la suppression du Budget des cultes.

Cette énumération pourrait impressionner les braves paysans qui ne soupçonnent pas la malice d'un pareil truc.

Faisons leur remarquer cependant que les sommes indiquées ne seront versées annuellement dans les caisses municipales que lorsque la loi recevra son plein effet, c'est-à-dire, lorsque l'Etat ne paiera plus aucune pension, ni aucune allocation aux membres du clergé, par conséquent lorsque tous les curés actuellement en exercice seront morts.

En attendant cette bienheureuse époque qui sera sans doute l'âge d'or de nos municipalités à court de ressources, le département du Nord devra se contenter pour cette année d'un dégrèvement global de 190,000 fr. à répartir entre toutes les communes, soit le dixième de ce que l'*Observateur* leur attribue pour l'avenir.

Si les communes escomptent ces retours de fonds pour boucher les trous faits à leur caisse par la construction de leurs nouvelles écoles, elles s'apercevront bien vite que l'adage est toujours vrai : *Bien mal acquis ne profite jamais* : cet argent qu'on promet de leur donner, c'est du bleu volé.

***

Le document auquel nous faisons allusion paraît par tranches dans les journaux blocards et chacun y puise ce qui regarde son arrondissement. Mais tous ne le citent pas en entier et ne le servent pas à leurs lecteurs avec la même bonne foi que l'*Observateur*.

Le *Douai Républicain* en a retranché tout simplement la partie la plus importante, celle qui distingue entre les sommes versées cette année aux communes et celles qui leur reviendront quand... les curés seront morts. De sorte que s'il faut en croire ce journal, sur les 190.000 francs réservés au département du Nord cette année, le seul arrondissement de Douai en empocherait 105535 fr. 35. Les 6 autres arrondissements se partageraient le reste.

Il y a évidemment erreur... volontaire ou non dans ces calculs d'intérêts électoraux.

Quand l'Etat ne paiera plus rien pour les allocations et les pensions du clergé, il pourra accorder à la ville de Douai un dégrèvement des centimes communaux évalué à l'énorme somme de 9 centimes 89 : mais pour cette année elle devra se contenter d'un dégrèvement de près d'un centime seulement, exactement 0 c. 989 millième de centime : pas de quoi payer la couche de peinture au nouveau Lycée de filles.

4e circonscription de Lille

UN CANDIDAT POUR RIRE

Le sieur Bourel, d'Houplines, écrivain public, renouvelle, chaque élection, sa candidature pour rire. Il intitule radical-socialiste et placarde lui-même sa profession de foi manuscrite où il étale sa biographie.

Douce manie !

6e Circonscription de Lille

DELECROIX LE MONOPOLEUR

Delecroix doit commencer à penser qu'il s'est mis le doigt dans son œil bien en se déclarant de sa profession de foi partisan de tout de monopoles et particulièrement du monopole » de l'alcool et du sucre » dont l'effet serait de réduire la culture de la betterave au sort de la culture du tabac.

Déjà plusieurs cultivateurs nous ont manifesté leur étonnement et leur indignation à ce propos. L'un d'eux, fermier à Flers, nous écrit :

Monsieur,

J'ai lu hier votre article sur M. Delecroix.

Une chose m'a frappé à laquelle je n'avais pas fait attention d'abord.

J'ai vu la profession du candidat radical-socialiste et j'ai vu, en effet, que M. Delecroix nous promet, s'il est élu, qu'il réclamera pour l'Etat le monopole de l'achat des betteraves, de la fabrication du sucre et de la distillerie.

Merci du cadeau.

Ce serait réduire nos fermiers qui cultivent tous la betterave au sort des planteurs de tabac.

Or, je lisais justement aujourd'hui dans un journal anticlérical, le *Tribune du Nord*, un article sur les planteurs de tabacs.

« Autrefois, y dit-on, on plantait dans notre département environ *800 hectares de tabac*, les prix étaient rémunérateurs. *Mais sous une impulsion néfaste, l'administration s'approvisionna largement de tabacs étrangers au détriment du Nord.* Le cultivateur découragé par les prix dérisoires qui lui étaient offerts, se désintéressa de cette production *et la culture tomba à 250 hectares.* »

L'Etat, seul maître des prix puisqu'il n'a pas de concurrent alla jusqu'à payer le tabac 72 centimes. Ce revient ne couvrait pas même les frais de la main-d'œuvre.

Et l'on sait par ailleurs, à quelles tracasseries, à quelles exigences minutieuses du fisc sont soumis les infortunés planteurs de tabac.

Et voilà le sort auquel ce candidat qui a déserté la culture pour la brasserie, voudrait condamner les cultivateurs ?

Et que nous restera-t-il à mettre sur nos terres, quand l'Etat monopoleur aura achevé la pauvre betterave qui a tant à lutter déjà ?

On y sèmera des... carottes électorales sans doute.

Mais ces légumes ne peuvent nourrir que quelques privilégiés : ceux qui ont le talent de les tirer.

Les autres n'auraient qu'à se brosser le ventre.

Alors j'aime mieux le programme pratique et vraiment démocratique de M. Dehau, qui sait ce qu'il veut, tandis que Delecroix a l'air de parler à tort et à travers des choses qu'il ne connaît pas.

Par conséquent, je vote pour Dehau.

Etre traité en planteur de tabac ! Merci.

Veuillez agréer... E...

Réunion à Hem

La conférence qu'a donnée dimanche soir à Hem, M. Dehau, a été un véritable succès pour le vaillant candidat libéral.

Quatre cents électeurs étaient venus pour l'entendre, dans la salle de l'estaminet du Coq.

Le bureau était ainsi composé : MM. Henri Droulez, Charles Leclercq, H. Chassereau, Pierre Hespel et Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement.

Le sympathique candidat, après avoir été présenté par M. Charles Leclercq, fit le procès de la politique du bloc, prouva que la dernière législature fut entièrement consacrée à l'oppression des consciences, aux tentatives de destruction de l'armée. Très éloquemment, M. Dehau développa son programme qui s'inspire d'un sincère libéralisme.

Ce magistral discours fut fréquemment interrompu par les applaudissements.

M. Eugène Duthoit félicite ensuite les électeurs d'être venus aussi nombreux ; il passa en revue les quatre années qui viennent de s'écouler et invita ses auditeurs à faire bloc contre le Bloc sur le nom de M. Félix Dehau, le 6 mai prochain.

M. Charles Leclercq remercie M. Dehau de ses éloquentes paroles et propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

Quatre cents électeurs réunis dans la salle de l'estaminet du *Coq*, prennent l'engagement d'unir leurs efforts pour faire triompher le 6 mai le candidature républicaine et démocratique de M. Dehau et se séparent aux cris de : Vive la République, vive la Liberté et vive la France.

La réunion prit fin à neuf heures moins le quart.

La sortie s'est effectuée sans incident.

2e Circonscription de Lille

M. GROUSSAU A HALLUIN

Une importante réunion. — La candidature du vaillant député est confirmée par un millier d'électeurs.

Lundi soir, à 6 h. 1/2, une magnifique réunion électorale a eu lieu en café de la Mairie. Un millier d'électeurs sont venus acclamer la candidature de M. Groussau.

En attendant cette bienheureuse époque qui sera sans doute l'âge d'or de nos municipalités à court de ressources, le département du Nord devra se contenter pour cette année d'un dégrèvement global de 190,000 fr. à répartir entre toutes les communes, soit le dixième de ce que l'*Observateur* leur attribue pour l'avenir.

Si les communes escomptent ces retours de fonds pour boucher les trous faits à leur caisse par la construction de leurs nouvelles écoles, elles s'apercevront bien vite que l'adage est toujours vrai : *Bien mal acquis ne profite jamais* : cet argent qu'on promet de leur donner, c'est du bleu volé.

***

Le document auquel nous faisons allusion paraît par tranches dans les journaux blocards et chacun y puise ce qui regarde son arrondissement. Mais tous ne le citent pas en entier et ne le servent pas à leurs lecteurs avec la même bonne foi que l'*Observateur*.

Le *Douai Républicain* en a retranché tout simplement la partie la plus importante, celle qui distingue entre les sommes versées cette année aux communes et celles qui leur reviendront quand... les curés seront morts. De sorte que s'il faut en croire ce journal, sur les 190.000 francs réservés au département du Nord cette année, le seul arrondissement de Douai en empocherait 105535 fr. 35. Les 6 autres arrondissements se partageront le reste.

Il y a évidemment erreur... volontaire ou non dans ces calculs d'intérêts électoraux.

Quand l'Etat ne paiera plus rien pour les allocations et les pensions du clergé, il pourra accorder à la ville de Douai un dégrèvement des centimes communaux évalué à l'énorme somme de 9 centimes 89 : mais pour cette année elle devra se contenter d'un dégrèvement de près d'un centime seulement, exactement 0 c. 989 millième de centime : pas de quoi payer la couche de peinture au nouveau Lycée de filles.

4e circonscription de Lille

UN CANDIDAT POUR RIRE

Le sieur Bourel, d'Houplines, écrivain public, renouvelle, chaque élection, sa candidature pour rire. Il intitule radical-socialiste et placarde lui-même sa profession de foi manuscrite où il étale sa biographie.

Douce manie !

6e Circonscription de Lille

DELECROIX LE MONOPOLEUR

Delecroix doit commencer à penser qu'il s'est mis le doigt dans son œil bien en se déclarant de sa profession de foi partisan de tout de monopoles et particulièrement du monopole » de l'alcool et du sucre » dont l'effet serait de réduire la culture de la betterave au sort de la culture du tabac.

Déjà plusieurs cultivateurs nous ont manifesté leur étonnement et leur indignation à ce propos. L'un d'eux, fermier à Flers, nous écrit :

Monsieur,

J'ai lu hier votre article sur M. Delecroix.

Une chose m'a frappé à laquelle je n'avais pas fait attention d'abord.

J'ai vu la profession du candidat radical-socialiste et j'ai vu, en effet, que M. Delecroix nous promet, s'il est élu, qu'il réclamera pour l'Etat le monopole de l'achat des betteraves, de la fabrication du sucre et de la distillerie.

Merci du cadeau.

Ce serait réduire nos fermiers qui cultivent tous la betterave au sort des planteurs de tabac.

Or, je lisais justement aujourd'hui dans un journal anticlérical, le *Tribune du Nord*, un article sur les planteurs de tabacs.

« Autrefois, y dit-on, on plantait dans notre département environ *800 hectares de tabac*, les prix étaient rémunérateurs. *Mais sous une impulsion néfaste, l'administration s'approvisionna largement de tabacs étrangers au détriment du Nord.* Le cultivateur découragé par les prix dérisoires qui lui étaient offerts, se désintéressa de cette production *et la culture tomba à 250 hectares.* »

L'Etat, seul maître des prix puisqu'il n'a pas de concurrent alla jusqu'à payer le tabac 72 centimes. Ce revient ne couvrait pas même les frais de la main-d'œuvre.

Et l'on sait par ailleurs, à quelles tracasseries, à quelles exigences minutieuses du fisc sont soumis les infortunés planteurs de tabac.

Et voilà le sort auquel ce candidat qui a déserté la culture pour la brasserie, voudrait condamner les cultivateurs ?

Et que nous restera-t-il à mettre sur nos terres, quand l'Etat monopoleur aura achevé la pauvre betterave qui a tant à lutter déjà ?

On y sèmera des... carottes électorales sans doute.

Mais ces légumes ne peuvent nourrir que quelques privilégiés : ceux qui ont le talent de les tirer.

Les autres n'auraient qu'à se brosser le ventre.

Alors j'aime mieux le programme pratique et vraiment démocratique de M. Dehau, qui sait ce qu'il veut, tandis que Delecroix a l'air de parler à tort et à travers des choses qu'il ne connaît pas.

Par conséquent, je vote pour Dehau.

Etre traité en planteur de tabac ! Merci.

Veuillez agréer... E...

Réunion à Hem

La conférence qu'a donnée dimanche soir à Hem, M. Dehau, a été un véritable succès pour le vaillant candidat libéral.

Quatre cents électeurs étaient venus pour l'entendre, dans la salle de l'estaminet du Coq.

Le bureau était ainsi composé : MM. Henri Droulez, Charles Leclercq, H. Chassereau, Pierre Hespel et Eugène Duthoit, conseiller d'arrondissement.

Le sympathique candidat, après avoir été présenté par M. Charles Leclercq, fit le procès de la politique du bloc, prouva que la dernière législature fut entièrement consacrée à l'oppression des consciences, aux tentatives de destruction de l'armée. Très éloquemment, M. Dehau développa son programme qui s'inspire d'un sincère libéralisme.

Ce magistral discours fut fréquemment interrompu par les applaudissements.

M. Eugène Duthoit félicite ensuite les électeurs d'être venus aussi nombreux ; il passa en revue les quatre années qui viennent de s'écouler et invita ses auditeurs à faire bloc contre le Bloc sur le nom de M. Félix Dehau, le 6 mai prochain.

M. Charles Leclercq remercie M. Dehau de ses éloquentes paroles et propose à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

Quatre cents électeurs réunis dans la salle de l'estaminet du *Coq*, prennent l'engagement d'unir leurs efforts pour faire triompher le 6 mai la candidature républicaine et démocratique de M. Dehau et se séparent aux cris de : Vive la République, vive la Liberté et vive la France.

La réunion prit fin à neuf heures moins le quart.

La sortie s'est effectuée sans incident.

2e Circonscription de Lille

M. GROUSSAU A HALLUIN

Une importante réunion. — La candidature du vaillant député est confirmée par un millier d'électeurs.

Lundi soir, à 6 h. 1/2, une magnifique réunion électorale a eu lieu en café de la Mairie. Un millier d'électeurs sont venus acclamer la candidature de M. Groussau.

En attendant l'arrivée du vaillant député, les électeurs chantent la *Marseillaise des Electeurs*. Jamais nous n'avons vu une aussi belle séance à Halluin ; cela fait présager un magnifique succès pour le 16 mai prochain.

Dès que M. Groussau paraît, il est vivement acclamé ; les chapeaux s'agitent de tous côtés, c'est un magnifique spectacle.

La séance est présidée par M. Louis Odou, maire, entouré de MM. Emile Barrois, conseiller général, Louis Sion, conseiller d'arrondissement, Defretin, Jules Demoestère et Paul Lemaître, maire et adjoints révoqués et le conseil municipal en complet.

M. Louis Odou se dit très heureux de pouvoir présenter M. Groussau. » Vous savez, dit-il, avec quel zèle et quel dévouement notre éminent député a représenté la 2e circonscription durant les quatre années qui viennent d'expirer.

Pour mon compte, et en nom de vous tous, sans doute, je lui adresse un chaleureux merci.

Le passé répond de l'avenir ; nous renverrons M. Groussau à la Chambre pour défendre l'industrie, l'agriculture et toutes les grandes causes qui nous sont chères. Nos encouragements lui donneront une nouvelle et infatigable énergie et ces encouragements consisteront à lui accorder tous nos suffrages. Promettons-les lui d'avance.

Cette allocution a été très applaudie.

M. Groussau se félicite d'avoir l'occasion de pouvoir saluer en public M. Louis Odou, le nouveau maire d'Halluin ; on ne pouvait en choisir un plus digne. Il salue également les adjoints qui remplacent pour un laps de temps l'ancienne administration municipale et adresse toutes ses félicitations à MM. Defretin, Jules Demoestère et Paul Lemaître et fait ensuite un vif éloge des élus du canton, MM. Barrois et Sion.

Après avoir montré les situations électorales et fait le procès de la politique actuelle M. Groussau fait connaître à ses électeurs son rôle au Parlement.

Il réfute les mensonges accumulés contre lui.

L'éminent député relève une phrase parue dans un journal, disant que M. Ducarin fera dans les autres communes ce qu'il a fait à Comines. Plaise à Dieu que cela n'arrive pas. A Comines existait auparavant l'union, maintenant il existe des discordes profondes, et cette commune si unie est devenue complètement divisée en deux camps. Des fonctionnaires, malgré de bons et loyaux services, ont été révoqués ; l'un d'eux en est mort de chagrin.

Reprenant une phrase prononcée par M. Ducarin dans une réunion à Comines : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » M. Groussau s'élève avec vigueur contre cette politique. Il rappelle que M. Loubet, à son retour de Russie, faisait appel à l'apaisement et disait combien, étant loin de son pays, le France lui semblait grande et belle et souhaitait que tous les Français oubliassent leurs discordes pour faire l'union et l'apaisement. Un mois après, M. Combes était nommé premier ministre et déclarait à la tribune que l'apaisement serait un jeu de dupes, et, pendant quatre années, le pays fut divisé en deux camps et meurtri par des divisions intestines, et voilà ce que veut continuer le concurrent de l'éminent député. Les électeurs ne l'oublieront pas.

M. Groussau poursuivant, demande que l'on fasse une politique de respect des sentiments religieux et voudrait que le législature prochaine soit une législature sociale.

Dans une magnifique péroraison, M. Groussau espère qu'Halluin fera tout son devoir le 6 mai prochain.

Une magnifique ovation lui est faite, un chaleureux vivat est chanté en son honneur.

M. Odou propose ensuite l'ordre du jour suivant :

Les électeurs d'Halluin, réunis en nombre de 1000 environ dans la grande salle du Café du Commerce félicitent chaleureusement M. Groussau du discours qu'il vient de prononcer ; approuvent son programme politique, économique et social. Ils s'engagent à faire triompher sa candidature à l'élection du 6 mai prochain.

1re circonscription de Douai

RÉUNIONS TROUBLÉES

à Douai et à Waziers

M. Dombray-Schmitt, le sympathique candidat dans la 1re circonscription, devait donner deux conférences dimanche, l'une à l'Hippodrome de Douai et l'autre à Waziers.

Ces deux réunions ont été troublées et n'ont pu se tenir à cause du tumulte provoqué dans chacune d'elles par les amis du citoyen Goulaux, secrétaire de la section du Nord du syndicat des Mineurs.

A Douai, le bureau n'a pu être constitué, tant étaient violentes les clameurs de la Socialo.

Samedi soir, le mot d'ordre avait été donné à Dorignies d'empêcher M. Dombray-Schmitt de prononcer une parole.

En vain M. Adolphe Vitrant a fait appel au bon sens des socialistes présents ; ils n'ont rien voulu entendre et ont hurlé leurs ineptes refrains — outrecuidés par le *Marseillaise* que jouait la musique, pour leur répondre — jusqu'au moment où le commissaire de police, M. Verbaere, a déclaré la réunion dissoute.

***

Malgré les conseils de ses amis, M. Dombray Schmidt, voulant quand même se rendre à Waziers.

Là réunion ne fut même pas commencée. Les socialistes avaient pris possession de la salle et, à dix contre un, ils bourrèrent de coups ceux qui avaient osé s'aventurer dans leur groupe.

Les électeurs n'en resteront pas moins écœurés et se chargeront de venger, dimanche prochain, M. Dombray-Schmitt, de ces honteux procédés des gens de la Sociale.

2e Circonscription de Valenciennes

La campagne de conférences entreprise depuis plusieurs semaines dans les cantons de Saint-Amand par M. Thellier de Poncheville, a été dignement couronnée, dimanche à Saint Amand, par une magnifique réunion qui a eu lieu à » La Tour », sous le présidence de M. Albert Davaine, avec le concours du vaillant candidat et de M. Jean Plichon, député du Nord.

La vaste salle était comble et les deux champions de la cause libérale furent tour à tour applaudis.

A la fin de la réunion, une magnifique ovation a été faite à M. Thellier de Poncheville, qui peut être assuré, non seulement des sympathies, mais des suffrages des Amandinois.

Là aussi on en a assez du Bloc et de M. Lepez, qui peut préparer ses malles, car cette fois les électeurs sont fermement décidés à envoyer à la Chambre un député qui s'occupera d'eux et non plus de l'anticléricalisme, pendant trois ans et demi sur quatre.

2e Circonscription de Cambrai

L'Avenir des Trois-Cantons publie la déclaration suivante de M. Ch. Lefebvre qui fut, il y a quatre ans, candidat libéral dans la *2e circonscription de Cambrai* :

Bien que vivement sollicité par bon nombre d'entre vous, je ne puis être votre porte-drapeau dans cette lutte électorale. En voici la raison :

Vous savez que depuis quatre ans les gouvernements qui se sont succédé n'ont amené en France que la dilapidation des finances, l'horrible déficit et la révolution partout.

Le Bloc maçonnique qui a soutenu ces ministères et qui a voté des lois que la grande majorité des Français réprouve, vient ses bases chanceler et se lance dans la lutte avec de fallacieuses promesses.

Il faut opposer à ce Bloc, un autre Bloc qui pourra enfin ramener en France le calme et les affaires florissantes.

Dans cette circonscription plusieurs candidats briguent vos suffrages.

Le citoyen Flévet est l'homme des socialistes-révolutionnaires et des collectivistes.

Un ancien député, M. Carpentier Riebourg, a été choisi par nos Congrès en grande majorité de francs-maçons.

Ces deux candidats représentent le Bloc.

D'autre part, nous aurions été deux candidats : M. E. Seydoux et moi.

Pourquoi diviser nos forces ?

Je crois de mon devoir de m'effacer, afin de faire triompher sur le nom de M. E. Seydoux les idées libérales.

J'estime que ceux qui sont mécontents de ce qui s'est passé depuis quelques années, que ceux qui veulent secouer le joug de la Franc-Maçonnerie, l'auteur responsable des maux dont nous souffrons, que ceux qui veulent que la France républicaine se relève des désastres où l'ont amenée les radicaux et les collectivistes, doivent former un Bloc contre le Bloc et s'unir le 6 mai prochain aux cris de :

Vive la Liberté !

Vive la République !

Vive la France !

Ch. LEFEBVRE,
Ancien officier d'artillerie

Pour les réunions électorales

Nous avons édité diverses chansons qui font un grand effet dans les réunions électorales :

1° **La Marseillaise des Electeurs** ;

2° **La mort de Cadet Roussselle**, chanson anti-maçonnique.

Prix franco, paroles et musique, 4 pages illustrées :

L'unité	0,05	*franco*	0 10
10 exemplaires	0,25	—	0 30
100 —	1,50	—	2,00
1000 —	9,00	—	10 00

3° **La Casserole**, sur l'air des *Pompiers de Nanterre* ;

4° **Le Complot**, sur l'air d'*Un jeune homme vient de se pendre*.

Prix pour chacune de ces chansons, sans musique :

Le cent, 0,75 c. — Le mille, 4 fr.

S'adresser en nos bureaux : 15, rue d'Angleterre, à Lille.

GAZETTE DU NORD

On annonce la mort :

— A **ROUBAIX**, de **M. Henri Rammaert-Jon**.

Depuis plus d'un an, M. Rammaert souffrait d'une maladie fort cruelle qu'il supporta avec les sentiments de la foi la plus profonde. Sa mort très chrétienne est un exemple et une consolation pour sa digne veuve, ses enfants et ses nombreux amis.

— A **DOUAI**, de **M. Paul Helbecque**, régisseur des propriétés de M. Lecelles, décédé subitement à l'âge de 61 ans.

Les funérailles eurent lieu mercredi, à 10 h. du matin, à l'église St-Jacques.

— A **DOUAI**, de **M. Henri Lecocuche**, comptable, enlevé, à l'âge de 26 ans, à l'affection de sa famille et de ses amis. Il laisse une veuve et deux enfants en bas âge. M. Lecocuche fit partie, en 1905, du pèlerinage diocésain à Notre-Dame de Lourdes.

— A **DOUAI**, de **M. Alfred Renesseau**, juge au tribunal civil de Douai, décédé lundi, à l'âge de 61 ans.

Les funérailles auront lieu mercredi, à 11 heures du matin, en l'église Notre-Dame, à Douai.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Julia Tiberghien**, fille de M. et Mme René Tiberghien Filpo avec **M. Joseph Lemrent**, fils de M. et Mme Paul Laurent-Béghin, président de la Ligue des Retraites des jeunes gens, vice-président de l'Association de la Jeunesse catholique de **TOURCOING**.

LES FUNÉRAILLES du R. P. Bastien

Les obsèques du R. P. Bastien ont été célébrées hier matin, au milieu d'une assistance très nombreuse composée d'ecclésiastiques, de notabilités catholiques, anciens élèves ou amis du regretté défunt. La levée du corps a été faite à Roubaix, à la maison mortuaire, boulevard d'Armentières, par le clergé de la paroisse Saint Joseph.

Après la messe à l'église Saint-Joseph, le corps a été transporté à Lille, à l'église Saint-Maurice-des-Champs, où les vêpres des morts ont été chantées.

L'inhumation a été faite au cimetière de l'Est.

Trois discours ont été prononcés : par M. Edouard Decoster, au nom de la Société civile de N.-D. du Hautmont, par M. Emile Barrois-Lepers, conseiller général, par M. Ernest Béghin, président de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole Saint-Joseph.

DISCOURS DE M. DECOSTER

C'est avec une profonde émotion que je viens au nom de la Société Civile du Haut-Mont, adresser un suprême adieu au R. P. Bastien, qui fut, pendant huit années, placé à la tête de notre œuvre et qui la dirigea avec tant de dévouement.

Le P. Bastien joignait à de grandes qualités d'administrateur les qualités plus remarquables encore de cœur et de l'esprit.

Sa bonté toute paternelle attirait à lui tous ceux qui l'approchaient, et les milliers d'hommes et de jeunes gens qui ont passé à N.-D. du Haut-Mont étaient heureux de recourir à ses conseils toujours marqués au coin d'un jugement sûr et ferme.

Que dire de la cordialité, de l'affabilité qu'il montrait dans ses rapports avec notre société.

Aussi, sous sa direction, l'œuvre des retraites continua-t-elle à se développer et à prospérer.

Hélas ! une loi survint qui f